



Municipalité de
Rougemont

Journal municipal de

Rougemont

JUIN 2025

Volume 29

Numéro 6



© LAURENT LUCUIX



Conseil municipal



Guy Adam, maire



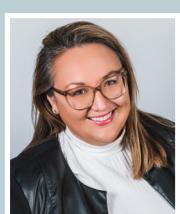
District 1
Sylvain Dansereau



District 2
Marielle Farley



District 3
Éric Fortin



District 4
Marie-Danielle Trudel



District 5
Pierre Dion



District 6
Isabelle Robert



Services municipaux

Direction générale **Kathia Joseph**
dg@rougemont.ca | poste 231

Adjointe de direction &
communications

Julie Robitaille
info@rougemont.ca | poste 229

Finances **Caroline Tétrault**
compte@rougemont.ca | poste 223

Loisirs **Bruno Larose**
loisirs@rougemont.ca | poste 224

Sécurité incendie **Patrick Brodeur**
incendie@rougemont.ca |
450.947.4999

Services techniques, urbanisme
et environnement

Stéphane Bibeault
urbanisme@rougemont.ca | p. 233

Travaux publics

Jean-François Bienvenue

tp@rougemont.ca

poste 225

Jonathan Dalpé, journalier

Responsable bibliothèque

Samuel Prud'homme Delage

biblio@rougemont.ca

450-469-3213

Hôtel de ville

61, chemin de Marieville

450.469.3790

info@rougemont.ca

www.rougemont.ca

Lundi au jeudi

8h30 à 12h

et 13h à 16h30

Vendredi 8h30 à midi

Édifices
municipaux



Bibliothèque Guy-Frégeau

839, rue Principale

Mardi et jeudi: 14h30 à 16h30
et 18h30 à 20h30

Mercredi et samedi: 9h30 à 11h30



Caserne 53

63, chemin de Marieville
Patrick Brodeur 450.947.4999



**Centre des loisirs
Cousineau-Saumure**
270, La Grande-Caroline
450.469.3790 p.224

www.rougemont.ca



COLLECTE DE VOLUMINEUX

Du 7 au 11 juillet 2025

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE
mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne/

Date limite pour s'inscrire 29 juin

Informations supplémentaires
 p.10

La collecte débutera le lundi et se poursuivra durant la semaine sur le territoire de la MRC.

 Ligne Info-Collectes
 MRC DE ROUGEMONT 450-693-2326
infocollectes@mrcrouville.qc.ca



PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

2^{ème} versement - 12 juin 2025

Modes de paiement du compte de taxes

Virement bancaire avec votre institution financière (si celle-ci le permet) En ligne, au comptoir ou au guichet.

Si vous effectuez votre paiement au guichet ou via le site Internet de votre institution financière, vous devez indiquer votre numéro de matricole débutant par un F suivi de 16 chiffres.

Par la poste ou dans la boîte postale à la Mairie Vous devez expédier vos coupons de remise et chèques émis à l'ordre de la Municipalité de Rougemont, 61 ch. Marieville Rougemont J0L 1M0

À la Mairie

Vous pouvez effectuer vos paiements au comptoir, durant les heures d'ouverture : Lundi au jeudi: de 8h30 à 12h et 13h à 16h30 et le vendredi: de 8h30 à 12h. www.rougemont.ca



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 7 JUILLET 2025 à 20h à la Mairie,
 61 chemin Marieville



Bureau municipal FERMÉ

En raison de la Fête nationale du Québec, le bureau sera fermé le mardi 24 juin. Bonne St-Jean-Baptiste à tous!

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

ARROSAGE

L'eau potable est un enjeu important. Afin de protéger cette ressource, il est important de respecter la réglementation.

Périodes d'arrosage

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes ou autres végétaux et pour relever le niveau d'eau des piscines est défendue durant la période du 1er mai au 1er septembre de chaque année, sauf entre 19h00 et 22h00 les jours suivants:

- a) les mardis, jeudis et samedis pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est un **nombre pair**;
- b) les dimanches, mercredis et vendredis pour les occupants des immeubles dont le numéro civique est un **nombre impair**.

Le lundi, l'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal aux fins énumérées au premier alinéa est prohibée en tout temps.



ABATTAGE D'ARBRES EN COUR AVANT

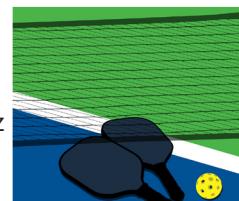


Un permis est requis pour abattre **un arbre situé en cour avant** peu importe qu'il soit malade, mort ou nuisible. Il n'y a pas de frais pour ce permis, mais il est bel et bien requis. Pour compléter votre demande de permis vous devez remplir le formulaire à cet effet, qui se trouve sur le site internet de la municipalité ou en personne à la Mairie. Les contrevenants au règlement sont passibles d'une amende minimale de 500\$ et d'un montant supplémentaire de 100\$ par arbre abattu, plus les frais.

TERRAINS DE PICKLEBALL

Saviez-vous qu'il est possible de jouer au Pickleball, cet été, sur la patinoire extérieure située

au Centre des loisirs? En effet, deux filets sont disponibles à ceux qui désirent s'adonner à cette activité pendant la saison estivale. Si vous désirez avoir plus d'informations, communiquez avec Bruno Larose, coordonnateur des loisirs, au 450-469-3790 #224 ou à loisirs@rougemont.ca.



Ouverture

À moins d'indication contraire, les résolutions sont adoptées à l'unanimité des membres présents. Monsieur Éric Fortin, propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Guy Adam, à 20h00. Sont présents: Monsieur Sylvain Dansereau, conseiller au district # 1, Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2, Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3, Madame Marie-Danielle Trudel, conseillère au district # 4, Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5, Madame Isabelle Robert, conseillère au district # 6 formant quorum. . Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et greffière-trésorière. 8 personnes assistent à la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour proposé en l'item « Autres sujets d'intérêts pour la municipalité » ouvert.

Adoption du procès-verbal du 5 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025, tel que soumis.

Présentation et dépôt des états financiers 2024

M. Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M.Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, bureau mandaté afin de réaliser les audits de la municipalité, fait la présentation du rapport financier au membre du conseil et au public présent dans la salle. Conformément à l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec le rapport financier de la municipalité et celui du rapport du vérificateur pour l'année financière 2024 sont déposés et seront rendus disponible sur le site web de la municipalité. Un résumé des informations financières a été rendu disponible aux citoyens présents dans la salle et le Sommaire de l'information financière consolidée sera mis en ligne sur le site web de la municipalité.

Monsieur Jean-Yves Trottier quitte la séance après la présentation des états financiers et avoir répondu aux questions du conseil municipal et du public.

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption; CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 2 juin 2025 au montant de 107 547.01\$;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 2 juin 2025 pour un montant total de 404 564.11\$ incluant les quotes-parts mensuelles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 avril au 24 mai 2025 au montant de 89 556.99\$.
- Que la greffière-trésorière soit autorisée à les payer.

Les déboursés des présentes listes incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement no. 2023-349. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 Code Municipal du Québec.

Transfert de postes budgétaires

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation du budget 2025, des sommes ont été réservées en immobilisations « aménagement » qui ne seront pas entièrement utilisées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un équipement de lignage de terrains sportifs et que cet achat doit être immobilisé en immobilisations « Loisirs »; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de transférer un montant de 5 000\$ du poste budgétaire « Immobilisations aménagement » au poste budgétaire « Immobilisations Loisirs ».

Fabrique Saint-Michel-de-Rougemont – Demande de partenariat

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Michel-de-Rougemont adresse au conseil municipal, une demande de partenariat pour le spectacle-bénéfice servant à préserver le patrimoine religieux qui aura lieu le samedi 25 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de partenariat au montant de 1 000\$ comprend également 10 billets pour ledit spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la Politique de dons et commandites adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important d'encourager la Fabrique et la sauvegarde du patrimoine religieux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Danielle Trudel et résolu d'accepter l'offre de partenariat de la Fabrique Saint-Michel-de-Rougemont au montant de 1 000\$, en contrepartie, la Fabrique s'engage à respecter les conditions établies dans l'offre de partenariat.

Carrefour familial du Richelieu – Demande de commandite pour le pique-nique familial du 30e anniversaire

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

Adoption du règlement no.2025-376 abrogeant le règlement 2021-310 et décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement 2021-310 décrétant la rémunération payable lors des élections et référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la rémunération payable lors des élections et les référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QUE tout membre du personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'une municipalité peut établir de nouveaux tarifs de rémunération pour le personnel électoral;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'adopter le règlement no.2025-376 abrogeant le règlement 2021-310 et décrétant la rémunération payable lors des élections et des référendums municipaux, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Adoption du règlement d'emprunt no.2025-377 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le parc-échelle du camion 353 date de 1974 et qu'il a échoué les derniers tests de conformité structural, rendant le parc-échelle hors service;

CONSIDÉRANT QUE le camion-échelle joue un rôle primordial dans les débuts d'intervention et permet d'intervenir plus efficacement dans le combat des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir un nouveau camion-échelle pour le Service de Sécurité Incendie (SSI) afin de remplacer le camion-échelle 353;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers sont présentement en cours avec une municipalité voisine afin de partager l'acquisition et l'utilisation d'un nouveau camion-échelle;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement du camion-échelle 353 est de 600 000\$, lequel montant sera partagée à part égale entre les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite enclencher dès maintenant les procédures de règlement d'emprunt en vue d'être prête à acquérir rapidement un camion répondant aux besoins des deux services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'adopter le règlement d'emprunt no.2025-377 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'un véhicule du service de sécurité incendie, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Intervention et travaux par la MRC de Rouville dans la branche 34 du ruisseau de la Branche du Rapide à Marieville, Rougemont et Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QU'une demande d'intervention dans la branche 34 du ruisseau de la branche du Rapide à Marieville, dont le bassin de drainage préliminaire est situé sur les territoires des municipalités de Marieville (MRC de Rouville), de Rougemont (MRC de Rouville) et de Saint-Jean-Baptiste (MRC de la Vallée-du-Richelieu), a été adressée à la MRC de Rouville;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée pour la gestion des cours d'eau par la MRC de Rouville a également constaté la nécessité d'entreprendre des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Rouville a déjà autorisé la direction générale de la MRC à entreprendre les procédures afin de donner suite à la demande d'intervention dans la branche 34 du ruisseau de la Branche du Rapide par la résolution numéro 24-03-059;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Politique de gestion des cours d'eau de la

MRC de Rouville, que toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux, et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

CONSIDÉRANT QU'advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la Municipalité de Rougemont, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %;

CONSIDÉRANT QUE le bassin de drainage préliminaire des travaux projetés dans la branche 34 du ruisseau de la branche du Rapide est estimé être réparti de la façon suivante :

- 89,29 % sur le territoire de la Municipalité de Marieville (MRC de Rouville);
- 2,45 % sur le territoire de la Municipalité de Rougemont (MRC de Rouville);
- 8,26 % sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste (MRC de La Vallée-du-Richelieu).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu que la Municipalité de Rougemont :

- Appuie la demande de travaux dans la branche 34 du ruisseau de la branche du Rapide et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés.
- Informe la MRC de Rouville de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans la branche 34 du ruisseau de la branche du Rapide en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10 %.

Paiement de factures – Traffic Innovation – Signalisation traverse écolière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a procédé à l'aménagement d'une traverse piétonnière surélevée devant l'école Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QU'afin de renforcer la sécurité, la Municipalité également modifié la signalisation et installé des panneaux d'arrêt lumineux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la traverse ont été payé à même le fonds « carrières / sablières » et que les panneaux lumineux font partie des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de payer les factures 00421879 et 00421813 de Traffic Innovation inc, totalisant 3 810.00\$ avant taxes à même le fonds « carrière/sablières ».

Paiement de factures – Équipement Stintson – Achat d'équipement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat d'équipement afin de permettre à l'interne le lignage des terrains sportifs du Centre des Loisirs Cousineau-Saumure;

CONSIDÉRANT QUE cet achat doit être immobilisé;

CONSIDÉRANT QUE un transfert budgétaire a été effectué afin d'affecter les sommes nécessaires au paiement de cet achat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu de payer la facture INV60317 d'Équipement Stinson inc. au montant de 4 449.62\$ avant taxes et d'immobiliser l'achat aux immobilisations « Loisirs ».

Embauche des employés du camp de jour estival

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs de la Municipalité organise un camp de jour durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'embaucher les personnes suivantes à titre d'animateurs et/ou accompagnateurs pour le camp de jour d'été, aux salaires et conditions préalablement définis :

Charles Dufour	Camille Paquette	Félix Ostiguy
Marie-Anne Dufour	Maylika Robichaud	Samuel Hernandez
Pierre-Olivier Brault	Maïa Anctil	Eli Meunier
Juliane Bourdeau	Ariane Anctil	Leïla Desroches
Adam Labbé	Charly Théberge-Martin	Ophélie Desgroseilliers
Alexis Bourgault	Marianne Tremblay	Marie-Jeanne Daigle
Élodie Picotte		

Signature de l'entente intermunicipale relative à la gestion de la ligue de soccer des travailleurs saisonniers

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford reçoit depuis plusieurs années la Ligue de soccer des travailleurs saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue a pris de l'ampleur et présente maintenant certains défis tels que la gestion des terrains et des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la Ligue de travailleurs saisonniers comporte de nombreux joueurs de la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford et la Municipalité de Rougemont ont entamé des discussions afin de prévoir un partage des tâches pour la saison 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Paul d'Abbotsford a soumis une entente intermunicipale à la Municipalité de Rougemont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'accepter l'entente intermunicipale tel que soumis par la Municipalité de Rougemont et d'autoriser la directrice générale, Madame Kathia Joseph et le coordonnateur des loisirs, Monsieur Bruno Larose à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Rougemont.

Embauche de quatre pompiers temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Rougemont est en manque d'effectifs;

CONSIDÉRANT QUE suite à un processus de sélection, quatre (4) candidats ont été retenus pour intégrer la brigade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'embaucher à titre de pompiers à temps partiel pour une période de probation d'un an : MM. Francis Demeule Bisaillon et David Martel et pour une période de probation de 6 mois : MM. Lucas Midash et Gabriel Lavigne, ces derniers ayant la formation requise pour intégrer le SSI ou en voie de l'obtenir.

Nomination d'officiers

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité d'Incendie de Rougemont souhaite procéder à une restructuration de l'organigramme des officiers;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste de « Chef aux opérations »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de procéder aux nominations suivantes :

- M. Léandre Gagné à titre de Chef aux opérations;
- M. Yanick Hébert à titre de directeur adjoint;
- M. Patrick Boily à titre de Capitaine par intérim;
- M. Vincent Phénix à titre de Lieutenant.

Signature de l'entente relative à l'achat d'un camion incendie avec la municipalité de Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE tant la Municipalité de Rougemont que la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste souhaitent acquérir un camion incendie pour leurs services de sécurité incendie respectifs (SSI);

CONSIDÉRANT QUE la mise en commun de biens et de services municipaux est encadrée par les dispositions des articles 569 et suivants du Code Municipal du Québec, notamment par la mise en place d'ententes intermunicipales;

CONSIDÉRANT QU'il est à l'avantage des deux municipalités de procéder à une entente intermunicipale pour l'acquisition et l'utilisation d'un camion incendie conjoint;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont entendus sur les modalités quant à l'acquisition et l'utilisation du camion incendie à acquérir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la signature l'entente intermunicipale relative à l'acquisition d'un camion incendie tel que soumise et d'autoriser le maire, M. Guy Adam et la directrice générale, Mme Kathia Joseph à signer pour et au nom de la Municipalité de Rougemont ladite entente, laquelle entente est conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Demande d'autorisation à la CPTAQ – 1319-A, rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de M. Martin Lacroix, représentant Groupe Lacroix Habitation a pour objet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur un lot situé sur une aire de droits acquis reconnue ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lacroix est l'entrepreneur de M. Renaud Audet qui est

présentement propriétaire du lot 6 600 832 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot fait partie d'une aire de droits acquis reconnue par la CPTAQ en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, tel qu'indiqué dans sa décision 442455;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la Loi sur la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, tout ajout d'un nouveau logement doit faire l'objet d'une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le permis de construction 2025-033 a été demandé le 27 mars 2025, afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain résidentiel est desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout ;

CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par M. Martin Lacroix de Groupe Lacroix Habitation.

Demande d'autorisation à la CPTAQ – 1350 à 1358, rang Double
 CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de M. Maxime Bedard, représentant Constructions et Rénovations d'habitation Royale Inc. a pour objet de permettre la construction de cinq résidences unifamiliales sur des lots situés sur une aire de droits acquis reconnue ;
 CONSIDÉRANT QUE Constructions et Rénovations d'habitation Royale Inc. est présentement propriétaire des lots 6 563 196 à 6 563 200 ;
 CONSIDÉRANT QUE ces lots font partie d'une aire de droits acquis reconnue par la CPTAQ en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, tel qu'indiqué dans sa décision 440200 ;
 CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la Loi sur la pérennité du territoire agricole et sa vitalité, tout ajout d'un nouveau logement doit faire l'objet d'une autorisation de la CPTAQ ;
 CONSIDÉRANT QUE les terrains résidentiels sont desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout ;
 CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;
 CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par M Maxime Bedard, représentant Constructions et Rénovations d'habitation Royale Inc.

Demande d'autorisation à la CPTAQ – 885, la Petite-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, représentant Mme Christine Dubé a pour objet de permettre une utilisation autre que l'agriculture sur une partie du lot 4 976 330 et de retourner la partie résiduelle à l'agriculture ;
 CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bernard Dubé est présentement propriétaire du lot 4 976 330 mais que la gestion de ses biens est confiée à ses enfants, représentés par Madame Christine Dubé ;
 CONSIDÉRANT QUE la résidence située sur ce lot a été construite en 2011, suite à une déclaration de droits acquis à la CPTAQ en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
 CONSIDÉRANT QUE la santé de M. Bernard Dubé est déclinante et qu'il n'est plus en mesure de s'occuper de la propriété et des activités agricoles ;
 CONSIDÉRANT QUE la famille Dubé souhaite vendre la propriété en tant que résidence ;
 CONSIDÉRANT QUE il est proposé qu'une partie de terrain de 2645 mètres carrés, regroupant la résidence, ses installations accessoires et l'installation septique soit utilisée à des fins résidentielles et que la partie restante de 1185 mètres carrés soit mise en location pour utilisation à des fins agricoles ;
 CONSIDÉRANT QUE le terrain résidentiel est desservi par le réseau d'aqueduc ;
 CONSIDÉRANT l'absence d'impacts défavorables pour la zone et les activités agricoles ;
 CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre.

Dérogation mineure – 100, avenue Amédée-Côté

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Frédérique Molaison, à l'égard de permettre la construction d'un bâtiment garage détaché partiellement situé en cour avant secondaire, d'une hauteur de 5,63 mètres au lieu de 4,00 mètres, tel que prescrit par la réglementation ;
 CONSIDÉRANT QUE le projet est élaboré afin de permettre le stationnement d'un véhicule récréatif et l'éventuelle conversion du garage afin d'y intégrer un logement additionnel si la réglementation était un jour modifiée à cet effet ;
 CONSIDÉRANT QUE seule une portion du bâtiment, représentant environ 30% de celui-ci, est située en cour avant secondaire ;
 CONSIDÉRANT QUE le bâtiment proposé aurait été conforme à la réglementation en vigueur s'il s'était agi d'une cour latérale plutôt que d'une cour avant secondaire ;
 CONSIDÉRANT QUE la configuration de toiture plate qui est proposée accentue l'impact visuel de la hauteur et du volume imposants du garage en relation avec le bâtiment principal ;
 CONSIDÉRANT QUE le garage serait très visible, tant du chemin du Contour que de la route 112 ;
 CONSIDÉRANT QU'une demande similaire sur un terrain situé sur la rue de la Normandie, riverain de la route 112 a été autorisée en 2015, à la suite de modifications architecturales à la demande initiale afin d'assortir le garage au bâtiment principal ;
 CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
 CONSIDÉRANT QUE la demande n'est pas située dans un secteur de contrainte ;
 CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil

municipal d'autoriser la dérogation mineure conditionnellement à ce que la toiture soit modifiée afin d'en faire une toiture à deux versants sur l'ensemble du bâtiment ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure selon les recommandations du CCU, s'il y a lieu.

PIIA – Rénovations extérieures – 1368, rang Double

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par madame Geneviève Lachance à l'égard d'un projet de remplacement partiel du revêtement extérieur des 4 faces du bâtiment principal ;
 CONSIDÉRANT QUE les travaux sont requis à la suite de la découverte de dommages causés par une installation déficiente ;
 CONSIDÉRANT QUE le projet consiste uniquement au remplacement des sections du revêtement extérieur qui sont présentement composées d'un déclin de bois de couleur brune, les sections composées de pierre étant laissées intactes ;
 CONSIDÉRANT QUE le nouveau revêtement extérieur serait composé d'un déclin de fibrociment de couleur Espresso installé à l'horizontale, sauf en partie inférieure de la véranda située en cour arrière, laquelle serait recouverte d'un déclin de vinyle de couleur Minerai de fer installé à la verticale ;
 CONSIDÉRANT QUE le projet présenté rencontre les objectifs de la section 3.4 du règlement sur les PIA 2022 342 ;
 CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Robert et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – Construction d'un bâtiment principal – 140, rue Josée

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Charles Lamoureux, à l'égard d'un projet de construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 1 714 552 ;
 CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la construction d'une résidence d'un étage, avec garage simple attenant, de forme irrégulière d'environ 11,58 mètres X 13,72 mètres ;
 CONSIDÉRANT QUE les matériaux et revêtements ont été approuvés par le Comité Consultatif d'Urbanisme ;
 CONSIDÉRANT QUE le requérant a fait un travail appréciable afin d'intégrer différents éléments architecturaux relevés sur les bâtiments avoisinants ;
 CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la trame bâtie existante, laquelle est variée, mais présente généralement des toitures à pente relativement forte avec pignons visibles en façade et une bonne diversité de revêtements extérieurs ;
 CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.1 du règlement sur les PIA 2022-342 ;
 CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de construction ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de construction selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – Changement de fenêtres – 464, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par M. Xavier Boutin, à l'égard d'un projet de remplacement de l'ensemble des fenêtres de la résidence ;
 CONSIDÉRANT QUE la résidence à cette adresse a été construite en 1932 et que son cachet d'origine a largement été préservé ;
 CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de toutes les fenêtres à battants par de nouvelles fenêtres à battants, de mêmes dimensions, installées dans les mêmes ouvertures ainsi que le remplacement de toutes les fenêtres à guillotine par de nouvelles fenêtres à guillotine, de mêmes dimensions, installées dans les mêmes ouvertures ;
 CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de remplacement seraient faites d'aluminium de la même couleur grise que le revêtement de tôle de la toiture ;
 CONSIDÉRANT QUE les types et couleur des fenêtres seraient des mêmes types que celles précédemment autorisées au PIA 2025-048 pour la construction d'un garage détaché à la même adresse ;
 CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.5 du règlement sur les PIA 2022-342 ;
 CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation ;
 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU



s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PIIA – Agrandissement et rénovations – 454, rang de la Montagne

CONSIDÉRANT QU'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par Mme Nicole Croteau, à l'égard d'un projet d'agrandissement et de rénovation de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la démolition du garage attenant à la résidence et de la remise attenante au mur arrière de ce garage et leur remplacement par un nouveau garage attenant surmonté d'un deuxième étage, situé au même endroit et occupant une superficie au sol similaire de 9,72m X 9,75m;

CONSIDÉRANT QUE la toiture à deux versants du garage existant serait remplacée par une toiture à pente brisée, comme la toiture de la partie existante, assurant une meilleure cohésion entre les deux parties du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et revêtements ont été approuvés par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit le remplacement de 5 fenêtres par de nouvelles fenêtres de dimensions similaires installées aux mêmes emplacements;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la réfection de la galerie avant et de sa toiture, lesquelles seraient remplacées par une nouvelle galerie et toiture de mêmes dimen-

sions;

CONSIDÉRANT QUE le balcon existant sur le mur latéral droit serait retiré et la porte y donnant accès serait remplacée par une nouvelle fenêtre;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère harmonieusement dans la trame bâtie existante et que l'architecture du bâtiment suite aux travaux sera plus soignée et cohérente qu'à l'origine;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les objectifs de la section 3.5 du règlement sur les PIIA 2022-342;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sylvain Dansereau et résolu d'autoriser l'émission du permis de rénovation selon les recommandations du CCU s'il y a lieu, et ce, lorsque les conditions réglementaires applicables auront été remplies.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Levée de la séance

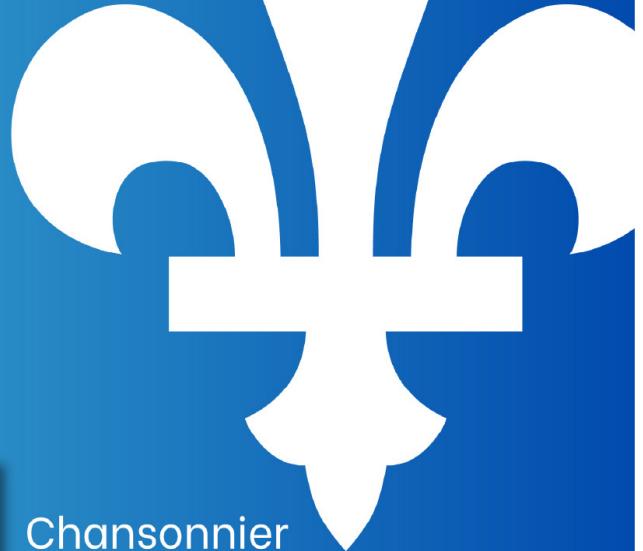
Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

CAMPING TERRASSE ROUGEMONT

**FESTIVITÉS DE
LA SAINT-
JEAN-
BAPTISTE**



**23 juin
dès 18h**



**Chansonnier
Feu de joie
Feux d'artifices à la noirceur**

**GRATUIT POUR LES RÉSIDENTS
DE ROUGEMONT DÈS 18H**

**545 LA GRANDE-CAROLINE
ROUGEMONT**



**CAMPING TERRASSE
ROUGEMONT**

Dans le cas d'une interdiction de feu, une autre date sera annoncée

CAMP DE JOUR ÉTÉ 2025

INSCRIPTIONS EN COURS

Vous pouvez avoir accès aux tarifs, aux activités et au portail d'inscription en consultant notre site internet section Loisirs!

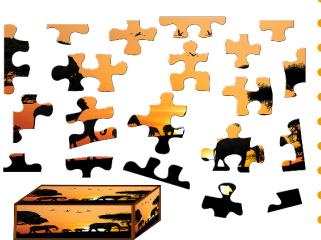


Bibliothèque Guy Frégeau

PRÊT DE CASSE-TÊTE . . .

à la bibliothèque de Rougemont

Il est maintenant possible d'emprunter un casse-tête à la bibliothèque Guy-Frégeau! Plusieurs casses-tête sont disponibles allant de 30 à 1000 morceaux! La formule est la même que pour l'emprunt de livres: **vous devez être membre à la bibliothèque et la durée du prêt est de 3 semaines avec possibilité de renouveler au besoin. Un seul prêt de casse-tête à la fois et vous devez vous assurer que le casse-tête est complet lors de votre retour.** Pour toutes questions, communiquez avec Samuel Prud'homme-Delage, responsable de la bibliothèque au 450-469-3213 ou à biblio@rougemont.ca



YOGA - PROGRAMMATION ÉTÉ 2025

YIN YOGA DOUX

*Le mardi de 9h00 à 10h15
du 1er juillet au 2 septembre**

Le Vinyoga étant graduel et adapté, il y aura une progression posturale durant la session et plusieurs propositions d'adaptation de posture, selon votre état du moment. Développez votre équilibre, votre force, votre souplesse et la maîtrise de votre respiration. Méditation guidée afin d'intégrer les bienfaits de votre séance.

YOGA FUSION

*Le mercredi à 19h00 à 20h15
du 2 juillet au 3 septembre**

Une exploration de plusieurs styles de Yoga vous sera proposée : une fusion du Yin Yoga avec un Yoga plus Yang, des 5 tibétains avec un Hatha Yoga intérieurisé, d'un doux Somayog fusionné au Hatha flow plus dynamique. Bref, une fusion posturale dirigée vers un même but : calmer les agitations mentales pour plus de clarté d'esprit, d'énergie et de paix. Maîtrise de la respiration et méditation compléteront cette exploration de Soi, par le Yoga.

*Relâche: 22, 23, 29 et 30 juillet



INSCRIPTION EN LIGNE LE 9 JUIN 11H59

15 participants maximum
Aucune expérience requise, 16 ans et +



Information: 450-469-3790 #224 ou loisirs@rougemont.ca

Inscription: www.rougemont.ca sous l'onglet "Loisirs - Inscription en ligne"

Club de lecture d'été TD 2025

Le club de lecture a pour but de stimuler les jeunes à la lecture pendant les vacances scolaires. Le club s'adresse aux enfants de deux groupes d'âges: de 3 à 6 ans et pour les enfants de 7 à 12 ans. Seulement quelques étapes à suivre pour participer!

Étape 1 S'inscrire à la bibliothèque, en personne ou par téléphone

Étape 2 Lire des livres pour gagner des billets de tirage.

Étape 3 Participer aux activités organisées par la bibliothèque durant l'été

Étape 4 Participer au tirage final à la fin de l'été.

Le tirage final aura lieu le 28 août.
Participez en grand nombre!

La lecture c'est le cœur du club!
À l'inscription, les jeunes recevront un billet de tirage. Par la suite, ils devront lire 5 livres pour recevoir un second billet de tirage.



Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada



La bibliothèque de Rougemont présente:

Les activités estivales

Viens apprendre et t'amuser, cet été, à la biblio!



les samedis

dès 10h

839 principale Rougemont

12 juillet



Aventure de logique 7 à 12 ans

Est-ce que tu penses déceler la vérité au travers d'indices ? Vient le montrer en participant à un test pour futurs détectives!

26 juillet



Questions du monde 7 à 12 ans

Quiz de connaissances. Venez tester vos connaissances du monde avec des questions sur les pays du monde entier!

2 aout



Histoire de mots 3 à 6 ans

En choisissant les mots eux-mêmes, les enfants construiront une histoire amusante en groupe!

9 aout

Potions magiques

4 à 12 ans

Venez faire des expériences amusantes avec la magie de la chimie et admirer des fossiles préhistoriques !

Sur inscription seulement, maximum de 20 enfants.

Début des inscriptions le 15 juillet



ENTRÉE GRATUITE

Pour information: Samuel Prud'homme Delage
450-469-3213 biblio@rougemont.ca

 Municipalité de Rougemont

Collecte régulière des résidus volumineux

Du 7 au 11 juillet pour l'ensemble des municipalités

L'inscription est **obligatoire** et le formulaire est disponible au
mrcrouville.qc.ca/inscription-en-ligne

Date limite d'inscription : 29 juin 2025

Déposez vos matières avant 7 h le lundi matin et elles seront ramassées durant la semaine.

Ange-Gardien
Sainte-Angèle-de-Monnoir

Marieville
Saint-Césaire

Richelieu
Saint-Mathias-sur-Richelieu

Rougemont
Saint-Paul-d'Abbotsford

450 693-2326
1 833 693-2326

*Inscription sur appel, au besoin



infocollectes@mrcrouville.qc.ca
mrcrouville.qc.ca



**LE GAZON
NE DEVRAIT PAS
ÊTRE DÉPOSÉ
DANS VOTRE
BAC BRUN !**

**PRATIQUEZ
L'HERBICYCLAGE !**



Une **vaste** quantité de **gazon** est acheminée vers l'usine de biométhanisation de Varennes

- ✖ Sa teneur énergétique n'est pas suffisamment élevée pour être valorisée dans le processus de biométhanisation
- ✖ Le gazon perturbe le fonctionnement de l'usine de biométhanisation, car il est présent en quantité excessive pendant le printemps et l'été
- ✖ Le transport du gazon à l'usine de biométhanisation contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre

**Alors, où mettre
votre gazon ?**

L'herbicyclage est une technique très simple qui consiste à laisser le gazon coupé sur votre pelouse après la tonte

- ✓ Permet d'économiser du temps
- ✓ Produit un engrais naturel à même votre pelouse
- ✓ Préserve l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- ✓ Augmente la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- ✓ Réduit les émissions de gaz à effet de serre liées au transport et à l'enfouissement

Ligne Info-collectes
450 693-2326 ou 1 833 693-2326
infocollectes@mrcrouville.qc.ca



Au cœur de la Montérégie, le mont Rougemont constitue un refuge pour une diversité de polliniseurs indigènes, tels les abeilles sauvages, les papillons, les syrphes et bien d'autres. Dans un contexte mondial où ces espèces déclinent à un rythme préoccupant, la présence de vergers, vignobles et de milieux forestiers sur le mont Rougemont leur offre un habitat favorable à leur alimentation, leur reproduction et leur survie.

Les polliniseurs jouent un rôle important dans la reproduction de la majorité des plantes à fleurs. Ils sont aussi cruciaux pour l'agriculture : près de 35% des cultures bénéficient directement de leur travail.

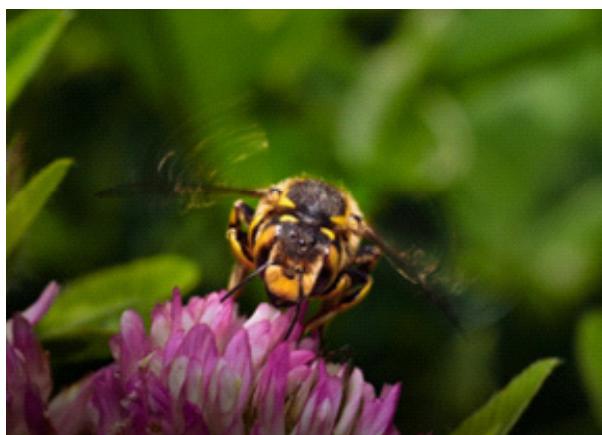


Photo: Merlin Guerrero

Société d'histoire Quatre lieux

La Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux invite ses membres et la population à une visite historique de l'ancien village d'Arthabaskaville fusionné aujourd'hui avec Victoriaville.

À la suite de demandes de plusieurs personnes pour un transport plus confortable, nous avons réservé un **autocar Deluxe**

Bell-Horizon climatisé de 56 places.



Voici notre proposition pour la journée du mercredi **16 juillet prochain** : Départ de Saint-Césaire à 8h00, dans le stationnement de l'église de Saint-Césaire, 1385 rue Notre-Dame. L'accueil se fera dès 7h30 le matin.

En premier lieu, une visite guidée nous attend pour **La Maison Wilfrid-Laurier** qui est aujourd'hui un musée présentant une exposition permanente consacrée au couple Laurier ainsi que des expositions temporaires historiques.



Cette visite sera suivie d'une **visite à pied avec un guide d'expérience sur la rue Laurier** qui nous fera découvrir de magnifiques maisons aux différents styles architecturaux. Après cette balade, nous serons déjà à l'heure du dîner dans un restaurant familial avec un bon service. La carte du menu vous sera distribuée à l'avance dans l'autocar. Durant l'après-midi, deux visites sont prévues. La première nous fera découvrir l'**Église**

www.rougemont.ca

Plusieurs fruits cultivés localement, comme les pommes et les fraises, dépendent des insectes pour produire des récoltes abondantes et de qualité. Même les cultures pouvant s'autopolliniser, comme les tomates ou les poivrons, donnent de meilleurs résultats quand les insectes interviennent.

Malheureusement, la survie des polliniseurs est menacée par plusieurs facteurs. L'usage de certains pesticides affecte leur comportement, leur reproduction et leur santé globale. Les changements climatiques causent des déséquilibres entre les cycles de floraison et les périodes d'activité des insectes, ce qui compromet l'accès à la nourriture. D'autres pressions, comme la perte d'habitat due à l'urbanisation ou à l'agriculture intensive, ainsi que la propagation de parasites et de pathogènes, aggravent la situation. Dans ce contexte, le mont Rougemont représente un milieu propice pour ces espèces. La diversité des vergers, des zones boisées et des cultures dans les environs contribue à leur offrir une grande variété de plantes fleuries et de lieux

de nidification, mais il est aussi possible de renforcer cet équilibre et d'agir concrètement pour leur protection.

Voici quelques pratiques simples à adopter : éviter l'usage de certains pesticides (se référer à SAgE pesticides, un service d'aide à la décision et de détermination des risques liés aux différents pesticides, disponible sur internet), planter des fleurs indigènes riches en nectar, préserver les bandes herbeuses ou les haies existantes, et maintenir des zones naturelles non tondues qui servent d'abris. Il est également conseillé de préserver de vieux troncs, qui permettent à certaines espèces, comme les abeilles solitaires, de s'installer.

En appliquant ces gestes, vous pouvez créer des corridors écologiques qui relient les milieux naturels du mont entre eux et facilitent le déplacement des polliniseurs entre les vergers et les boisés. Ces aménagements améliorent non seulement la santé des écosystèmes, mais soutiennent aussi directement la productivité agricole. Agir en faveur des polliniseurs, c'est protéger la biodiversité et renforcer la résilience de notre territoire face aux changements climatiques.



Visite historique et culturelle 2025 À la découverte de l'ancien village d'Arthabaskaville

Saint-Christophe d'Arthabaska reconnue monument historique en 2001. Notre guide nous fera voir plusieurs tableaux, vitraux et autres éléments de décoration dont plusieurs réalisés par le célèbre peintre Suzor-Côté.

Nous finirons notre journée en retournant dans le temps par une visite à **La p'tite école du rang Cinq-Chicots** construite en 1903.



Des souvenirs d'enfance pour plusieurs d'entre nous. De plus, au sous-sol de ce bâtiment, vous pourrez voir une exposition permanente sur le vêtement féminin de Victoria à Elisabeth II.

Le retour à l'autocar se fera à 16h00 pour arriver à Saint-Césaire vers 17h30.

Le coût de cette activité est de 75\$ par personne et comprend le transport en autobus deluxe plus confortable ainsi que les visites guidées de la journée.

Réservation obligatoire auprès de madame Lucette Lévesque au **450-469-2409** ou par courriel : lucettelevesque@sympatico.ca Le paiement peut se faire à l'avance ou au plus tard le matin du départ avec le montant exact.

Bienvenue à toutes et tous

La Société d'histoire
et de généalogie des Quatre Lieux



42 ans de présence dans les
Quatre Lieux Société d'histoire
et de généalogie des Quatre Lieux
www.quatrelieux.qc.ca

JUIN 2025



11

CALENDRIER DES COLLECTES



Ligne Info-Collectes

450 693-2ECO (2326)
1 833 693-2ECO (2326)
infocollectes@mrcrouville.qc.ca

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					



Collecte de chaumes
25 avril et 16 mai



Collecte de branches
semaine du 11 au 17 mai

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOUVEAUTÉ
INSCRIPTION
EN LIGNE
POUR LA COLLECTE
DES VOLUMINEUX



MATIÈRES
RECYCLABLES



Matières
organiques



Matières
domestiques

HORAIRE ÉTÉ 2025

MARIEVILLE
Du 2 avril au 1^{er} novembre
Ouvert de 9 h à 16 h 30 du mercredi au samedi

SAINT-CÉSAIRE
Du 3 avril au 29 novembre
Ouvert de 9 h à 16 h 30 du jeudi au samedi



 **ÉCO CENTRE**
MRC DE ROUVILLE



DÉPANNEUR ROUGEMONT

454 Grande Caroline,
Rougemont, Qc., J0L 1M0
Tél.: 450-469-9999
Téléc. : 450-469-5106
dep.rougemont@outlook.com



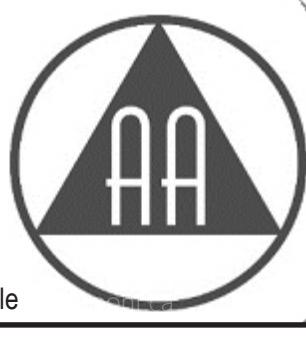
Zone pro études
100% engagé dans la conciliation études travail



ALCOOLIQUE ANONYME

TÉLÉPHONE : 1.877.790.2526
COURRIEL : aidecourriel@aa87.org

GROUPE Avec Amour Rougemont
Réunion: Lundi soir à 19h30
Endroit: 11 chemin de Marieville



GROUPE LES AMIS DU
VENDREDI SOIR

Réunion: Vendredi soir à 20h
Endroit: 11 chemin de Marieville

Monique Gauthier
Courtier immobilier

moniquegauthier.ca
moniquegauthier.ca@gmail.com

450-357-0435

 **ProprioDirect**
AGENCE IMMOBILIÈRE



**PLOMBERIE
M. MALLET**
ET FILS INC.

LICENCE # 5739-7051-01

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL
GAZ NATUREL

MARIEVILLE

MICHEL MALLET
450 708-2490



plomberiemallet@hotmail.com

Excavation Michel Alix Inc

Excavation de tous genres
Terre, Sable, Gravier
Mini-pelle

555 rue Principale
Rougemont (Qc)
J0L 1M0

cel.: 514 821-2050
tél.: 450 469-2050
R.B.Q. 8316-9375-58



**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

**Carrossier
ProColor**
Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶

Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées





JARDINS DU COUVENT

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR RETRAITÉS

Pour profiter encore plus de la vie !

Nombreuses activités
et ambiance accueillante



Une ambiance familiale collaborative • De grands espaces verts
Une équipe de soins, disponible en tout temps



Repas
savoureux



Vie sociale
et loisirs

24/7

Environnement
sécuritaire



Unité
Réconfort



**Prenez rendez-vous dès maintenant.
Au plaisir de vous rencontrer!**

450 460-3141 | **✉ dlaplante@cogir.net**
425, rue Claude de Ramezay, Marieville
JardinsDuCouvent.ca

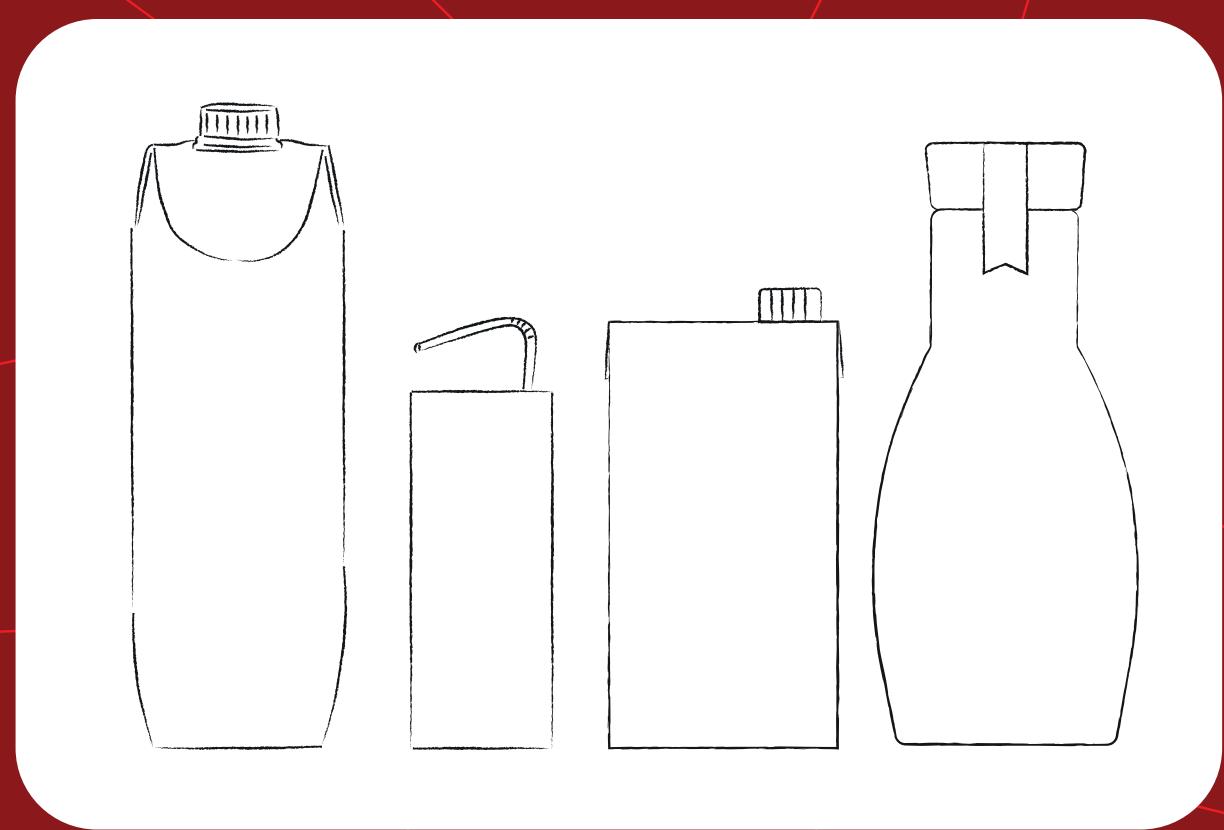

Cogir
RÉSIDENCES

Vous sentir en sécurité
Vous donner accès à plusieurs services
Vous offrir du personnel attentionné

**Pour nous comme pour vous,
c'est inestimable !**

Dessinez votre produit Lassonde préféré!

**SCANNEZ LE CODE QR POUR DÉCOUVRIR
NOS MARQUES**



Lassonde



Un accompagnement plus grand, qui va au-delà du financement

Avec **EspaceProprio**, nous sommes maintenant à vos côtés pour vendre, acheter et rénover l'espace le plus important de votre vie.
desjardins.com/proprio

 **Desjardins**